

Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke (FEUS)



COTISATIONS ÉTUDIANTES À LA FEUS : Principes et perspective à long terme

**Version révisée et modifiée
par la CAI du 16 janvier 2008**



Par Nicolas Bernatchez – Secrétaire général
Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	2
A. Les cotisations de la FEUS	3
Objectifs.....	3
Échantillon	3
Les cotisations.....	3
Règlement sur les cotisations.....	4
Répartition des cotisants à la FEUS.....	6
Cotisations de 2000 à 2007	8
Contribution des cotisations dans les revenus de la FEUS	9
Écart de 1990 à 2007.....	10
B. Portrait des besoins financiers de la FEUS	12
Secrétariat	12
Salaires.....	13
Affaires sociales et culturelles	15
Affaires politiques.....	17
Affaires académiques et CVE.....	20
Fonds de possibilités d'investissement	20
C. Budgets prévisionnels	22
Vision à long terme.....	25
Recommandations.....	25

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Ce document est divisé en trois parties. D'une part, il explique les fondements et les principes qui sous-tendent les cotisations étudiantes perçues par la FEUS. D'autre part, il dresse un portrait des différents besoins financiers et organisationnels de la FEUS, lesquels ont été révisés par la CAI. Finalement, un budget prévisionnel est présenté en fonction des besoins évalués dans la seconde partie, suivi des recommandations qui en découlent.

A. Les cotisations de la FEUS

Objectifs

Cette section du document vise à expliquer d'une manière objective les variations du montant des cotisations versées par les étudiants membres de la FEUS et l'influence de celles-ci sur les états financiers de l'organisation.

Échantillon

L'analyse porte sur les états financiers vérifiés de la FEUS des huit dernières années, soit de 2000 à 2007, ce qui est amplement suffisant pour dégager des résultats pertinents en tenant compte du contexte et de l'environnement actuels de l'organisation. De plus, les données statistiques publiées par l'Université de Sherbrooke pour cette période sont facilement accessibles.

Les cotisations

Les étudiants inscrits dans un programme de premier cycle à l'Université de Sherbrooke doivent verser une cotisation que la Fédération, via l'Université, perçoit automatiquement à la source de chaque étudiant. Le montant apparaît donc sur leur relevé de compte universitaire. C'est le Service des finances de l'Université qui se charge de remettre ensuite ces montants à la FEUS. Il est possible pour un étudiant de se faire rembourser sa cotisation s'il en fait la demande dans les délais prescrits, mais alors, il ne peut plus bénéficier des services offerts par la FEUS.

Tous les étudiants doivent en plus verser une cotisation à leur association étudiante facultaire. Cette quote-part est aussi prélevée à la source, par l'Université de Sherbrooke. Les associations accréditées reçoivent ces revenus de cotisations directement de l'Université, tout comme la FEUS. Cependant, les associations membres qui ne sont pas

accréditées n'ont pas le pouvoir de percevoir directement les cotisations versées par leurs étudiants. Dans ce cas, l'Université de Sherbrooke remet ces montants à la FEUS, et la Fédération se charge ensuite de remettre l'argent aux associations concernées. On appelle cette opération administrative « revers de cotisations ». Cela étant dit, les revenus qui apparaissent dans les états financiers et dans les budgets de la FEUS incluent ces revers de cotisations, ce qui gonfle artificiellement les revenus, puisque ces montants ne font que « ricocher » dans les comptes de la FEUS et sont retournés intégralement aux organisations. Le même principe s'applique pour le journal *Le Collectif*, la radio universitaire CFAK, la FEUQ et la Fondation FORCE, qui reçoivent leurs cotisations via la FEUS. Ainsi, dans le cadre de cette analyse, les « revenus de cotisations de la FEUS » font toujours abstraction des revers de cotisations et des autres remises à des organisations. Ils représentent uniquement les montants directement destinés aux opérations de la Fédération étudiante.

Règlement sur les cotisations

Le montant total des quotes-parts des étudiants perçues par la FEUS varie d'une année à l'autre. Ces variations s'expliquent par le règlement qui régit la perception des cotisations selon différents scénarios liés à la situation de l'étudiant. De l'année financière de la FEUS se terminant en avril 1990, jusqu'en mars 2003, il y avait quatre scénarios possibles, lesquels s'appliquent toujours :

A. La quote-part est fixée à **huit dollars et cinquante cents (8,50 \$)** par étudiant pour tous les **étudiants à temps plein provenant du Campus principal**.

B. La quote-part est fixée à **soixante et onze cents (0,71 \$) par crédit** jusqu'à un maximum de huit dollars et cinquante cents (8,50 \$) pour tous les **étudiants à temps partiel provenant du Campus principal**.

C. La quote-part est fixée à **quatre dollars (4 \$)** pour les **étudiants à temps complet hors campus**.

D. La quote-part est fixée à **trente-trois cents** (0,33 \$) par crédit jusqu'à un maximum de quatre dollars (4 \$) pour les **étudiants à temps partiel hors campus**.

Les étudiants du Campus de la santé étaient alors considérés comme des étudiants hors campus et étaient donc inclus dans les scénarios C et D. Le 16 mars 2003, lors de la séance du conseil d'administration, une proposition a été adoptée à l'effet qu'il n'y ait plus de distinction entre le Campus principal et le Campus de la santé, ce qui représentait alors un gain financier important pour la FEUS. Il faut donc considérer deux autres scénarios :

E. La quote-part est fixée à **huit dollars et cinquante cents** (8,50 \$) par étudiant pour tous les **étudiants à temps plein provenant du Campus de la santé**.

F. La quote-part est fixée à **soixante et onze cents** (0,71 \$) **par crédit** jusqu'à un maximum de huit dollars et cinquante cents (8,50 \$) pour tous les **étudiants à temps partiel provenant du Campus de la santé**.

Le 9 avril 2006, lors de la séance du conseil d'administration, une proposition a été adoptée à l'effet que les étudiants en stage coopératif doivent également verser une cotisation, ce qui n'était pas le cas auparavant, bien qu'ils bénéficiaient de tous les services de la FEUS, notamment ceux de l'agenda et d'Uni-Logi. Cela ajoute donc un septième scénario à la liste :

G. Les **étudiants en stage coopératif** sont considérés comme des étudiants à temps plein hors campus au sens du règlement sur les cotisations de la FEUS et payent en conséquence la cotisation de **quatre dollars** (4 \$).

Le 25 mars 2007, lors de la séance du conseil d'administration, une autre proposition a été adoptée à l'unanimité pour remédier à une lacune du règlement sur les cotisations

concernant les étudiants en stage coopératif prenant en plus des cours à temps partiel, ceux-ci étant jusqu'alors considérés comme des étudiants à temps partiel hors campus :

H. Les étudiants en stage coopératif et prenant en plus des cours à temps partiel
sont cotisés d'un montant fixe de quatre dollars (4 \$) par session.

Depuis l'automne 2007, une cinquantaine d'étudiants des nouveaux programmes en réadaptation à l'Université de Sherbrooke ont commencé à cotiser à la FEUS, ce qui apportera quelques revenus supplémentaires à la Fédération. Ces étudiants sont représentés par l'AGER (l'Association générale des étudiants en réadaptation), incorporée à la FEUS lors du conseil d'administration du 2 décembre 2007.

Bref, les cotisations perçues à chaque session se situent actuellement entre 0,33 \$ et 0,71 \$ par crédit ou entre 4 \$ et 8,50 \$ pour chaque étudiant de premier cycle à l'Université de Sherbrooke. Ce qu'il faut comprendre, c'est que le montant total annuel des cotisations versées à la FEUS par les étudiants varie de façon imprévisible, puisqu'il dépend directement du nombre d'étudiants inscrits, mais aussi de leur régime et lieu d'études. Les fluctuations constatées aux états financiers par rapport à ce poste constituent donc un élément incontrôlable.

Répartition des cotisants à la FEUS

Selon les statistiques officielles du Bureau de la registraire de l'Université de Sherbrooke¹, la distribution annuelle moyenne des étudiants de premier cycle devant verser une cotisation à la FEUS pour les huit dernières années, incluant les sessions d'été et d'automne 2007, était la suivante :

- 1,5 % des cotisations proviennent des étudiants en stage coopératif;
- 20 % des cotisations proviennent des étudiants hors campus;

¹ Université de Sherbrooke. *Site du Bureau de la registraire, section exploitation des données*. Site téléaccessible à l'adresse <<https://www.usherbrooke.ca/registraire-stat/tableaux/insc/campus/index.html>>. Consulté le 10 novembre 2007.

- 78,5 % des cotisations proviennent des étudiants du Campus principal et du Campus de la santé.

Il aurait été intéressant de détailler encore davantage ces statistiques, en séparant, par exemple, les étudiants à temps complet de ceux à temps partiel. Toutefois, ce type de données est difficile à obtenir et comporte des restrictions quant à la diffusion à l'externe. De toute façon, cela ne modifierait pas beaucoup la compréhension des principes qui sous-tendent les cotisations perçues par la FEUS. Or, il apparaît évident que le montant total annuel des cotisations provient en grande majorité des étudiants du Campus principal et du Campus de la santé, d'une part, parce qu'ils sont majoritaires à l'Université de Sherbrooke et d'autre part, parce qu'ils versent les montants les plus élevés en vertu du règlement sur les cotisations. Le très faible pourcentage des cotisations provenant des étudiants en stage coopératif est simplement dû au fait qu'ils n'ont commencé à cotiser qu'à l'automne 2006. On pourrait donc s'attendre dans les prochaines années, considérant le nombre d'étudiants inscrits dans des régimes coopératifs, à une répartition approximative de l'ordre de 12 %, 18 % et 70 %.

	Nombre de cotisants				Total par année financière	Répartition des cotisants (%)		
	Stage Coop	Hors campus	Campus principal et de la santé	Total par session		Stage Coop	Hors campus	Campus principal et de la santé
1998 Été	ND	ND	ND	-		-	-	-
1998 Automne	ND	ND	ND	-		-	-	-
1999 Hiver	-	2 305	9 755	12 060		0,0%	19,1%	80,9%
1999 Été	-	1 575	3 550	5 125		0,0%	30,7%	69,3%
1999 Automne	-	2 196	10 832	13 028		0,0%	16,9%	83,1%
2000 Hiver	-	2 541	9 238	11 779	29 932	0,0%	21,6%	78,4%
2000 Été	-	1 883	3 509	5 392		0,0%	34,9%	65,1%
2000 Automne	-	2 342	10 553	12 895		0,0%	18,2%	81,8%
2001 Hiver	-	2 552	9 085	11 637	29 924	0,0%	21,9%	78,1%
2001 Été	-	1 622	3 593	5 215		0,0%	31,1%	68,9%
2001 Automne	-	2 418	10 564	12 982		0,0%	18,6%	81,4%
2002 Hiver	-	2 314	9 441	11 755	29 952	0,0%	19,7%	80,3%
2002 Été	-	1 616	3 714	5 330		0,0%	30,3%	69,7%
2002 Automne	-	2 379	10 598	12 977		0,0%	18,3%	81,7%
2003 Hiver	-	2 752	9 445	12 197	30 504	0,0%	22,6%	77,4%
2003 Été	-	1 867	3 980	5 847		0,0%	31,9%	68,1%
2003 Automne	-	2 267	11 170	13 437		0,0%	16,9%	83,1%
2004 Hiver	-	2 172	10 126	12 298	31 582	0,0%	17,7%	82,3%
2004 Été	-	1 284	4 017	5 301		0,0%	24,2%	75,8%
2004 Automne	-	1 968	11 713	13 681		0,0%	14,4%	85,6%
2005 Hiver	-	2 051	10 356	12 407	31 389	0,0%	16,5%	83,5%
2005 Été	-	1 029	4 188	5 217		0,0%	19,7%	80,3%
2005 Automne	-	1 936	12 177	14 113		0,0%	13,7%	86,3%
2006 Hiver	-	1 960	10 786	12 746	32 076	0,0%	15,4%	84,6%
2006 Été	-	980	4 341	5 321		0,0%	18,4%	81,6%
2006 Automne	1 054	1 689	12 620	15 363		6,9%	11,0%	82,1%
2007 Hiver	1 197	1 590	11 198	13 985	34 669	8,6%	11,4%	80,1%
2007 Été*	1 318	925	4 433	6 676		19,7%	13,9%	66,4%
2007 Automne*	1 034	1 451	12 431	14 916		6,9%	9,7%	83,3%
					Moyenne:	1,6%	20,0%	78,5%

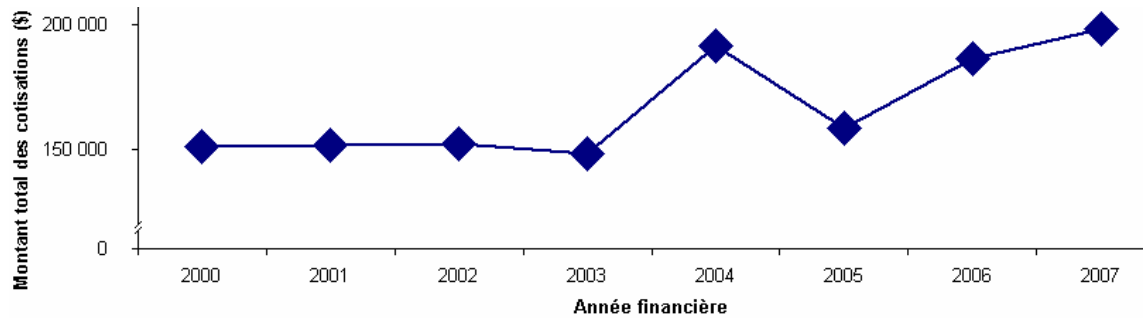
* Données préliminaires

(Données extraites des statistiques officielles du Bureau de la registraire de l'Université de Sherbrooke quant à la répartition de la clientèle étudiante par campus.)

Tableau 1 : Répartition des étudiants devant verser une cotisation à la FEUS de l'été 1998 à l'automne 2007.

Cotisations de 2000 à 2007

De l'année financière se terminant en avril 2000 à celle se terminant en avril 2007, le montant total des cotisations perçues par la FEUS, excluant les revers de cotisations, a fluctué tel qu'illustré dans le graphique ci-dessous :



Graphique 1 : Variations du montant annuel total des cotisations perçues par la FEUS de 2000 à 2007

Ce graphique met en évidence certains faits qui confirment la corrélation entre les cotisations annuelles totales et le nombre d'étudiants inscrits dans un programme de premier cycle, leur régime et leur lieu d'études.

Tout d'abord, on remarque que le montant total des cotisations est demeuré très stable de 2000 à 2002, ce qui correspond également à une grande stabilité quant au nombre d'étudiants de premier cycle pour la même période, soit 29 932, 29 924 et 29 952 étudiants. Ensuite, la hausse soudaine de plus de 40 000 \$ des cotisations de l'année financière 2004 correspond effectivement à une hausse de plus de 1 000 étudiants cotisants et à laquelle s'ajoute l'augmentation des cotisations versées par les étudiants du campus de la santé, alors considérés au même titre que les étudiants du Campus principal. Depuis 2005, la tendance à la hausse du montant total annuel des cotisations concorde avec une courbe ascendante du nombre total d'étudiants qui cotisent à la FEUS. Finalement, l'année 2007 constitue la valeur maximale de l'échantillon autant au niveau du montant des cotisations qu'au niveau du nombre d'étudiants inscrits dans un

programme de premier cycle, ce qui est certainement attribuable au fait que les étudiants en stage coopératif ont commencé à cotiser au cours de cette année financière.

Or, une augmentation du nombre d'étudiants ne se traduit pas automatiquement par une augmentation du montant total des cotisations perçues par la FEUS. L'année financière 2003 en est un excellent exemple. En effet, la hausse globale de plus de 550 étudiants correspondait alors à une baisse des revenus de cotisations totaux de plus de 4 000 \$ par rapport à 2002. Cela s'explique principalement par le fait que les différents régimes et lieux d'études offerts à l'Université de Sherbrooke interviennent dans le calcul des cotisations. Dans ce cas-ci, l'augmentation des cotisants provenait en grande majorité d'étudiants hors campus, lesquels cotisent nettement moins que ceux du Campus principal. De plus, s'il y a eu un mouvement d'étudiants inscrits à temps plein vers un régime à temps partiel ou coopératif, il y a nécessairement eu une baisse des revenus de cotisations provenant de ces étudiants, toujours en vertu du règlement sur les cotisations. Ces variables incontrôlables peuvent également faire en sorte qu'une faible diminution du nombre d'étudiants occasionne une forte baisse des revenus de cotisations, comme ce fut le cas en 2005, où la diminution de 0,6 % de la clientèle étudiante a provoqué une baisse majeure de 17 % des revenus par rapport à 2004, malgré le fait que les étudiants du Campus de la santé cotisaient davantage.

Autrement dit, il existe bel et bien une relation directe entre le nombre d'étudiants inscrits dans un programme de premier cycle et le montant annuel total des cotisations perçues par la FEUS, mais le régime d'études et le lieu d'études de ceux-ci interfèrent dans la force de ce lien. Il est donc impossible d'expliquer avec exactitude les écarts entre les montants des cotisations apparaissant aux états financiers à chaque année.

Contribution des cotisations dans les revenus de la FEUS

De 2000 à 2007, excluant le service de photocopies déficitaire et abandonné en 2007, les cotisations perçues par la FEUS représentaient près de 50 % des revenus annuels totaux de l'organisation, ce qui est considérable. Cependant, dans les faits, les cotisations

représentent en moyenne annuellement plus de 70 % des entrées d'argent disponibles pour combler toutes les dépenses encourues par la FEUS en cours d'année. Cela ne signifie surtout pas que les étudiants sont « surcotisés » et qu'il se génère des profits injustifiés. La mobilisation, la visibilité de la Fédération et les frais de bureau ne sont que quelques exemples de dépenses qui n'engendrent aucun bénéfice financier, qui n'occasionnent que des sorties d'argent. Les cotisations étudiantes, combinées aux quelques surplus de l'agenda et d'Uni-Logi, servent donc en grande partie à éponger, entre autres, les inéluctables « déficits » des affaires politiques et des affaires sociales et culturelles de la FEUS. Les cotisations étudiantes sont donc déterminantes quant aux résultats financiers de l'organisation et bien qu'il soit impossible de les prévoir avec précision, elles représentent la source la plus fiable de revenus à chaque année et ont l'avantage de n'être associées à aucun coût direct. La santé financière de l'organisation est donc intimement liée aux revenus de cotisations. Puisque la FEUS est d'abord un organisme politique et seulement après, un organisme assurant des services, c'est normal qu'il en soit ainsi.

Écart de 1990 à 2007

Les cotisations de la FEUS, sa principale source de revenus, sont « fixes » depuis plus de 17 ans. En effet, les montants prélevés en vertu du règlement sur les cotisations sont les mêmes depuis l'année financière 1989-1990. Or, les coûts fixes de l'organisation ont graduellement augmenté, suivant l'évolution du coût de la vie. La problématique est évidente : si les revenus stagnent alors que les charges augmentent, la santé financière de l'organisation est sérieusement compromise. Fort heureusement, la FEUS a pu compter sur l'augmentation graduelle et soutenue de la population étudiante à l'Université de Sherbrooke pour s'assurer d'un certain niveau de revenus. La situation inverse aurait placé l'organisation dans une situation financière très précaire. Le fait que les étudiants du Campus de la santé cotisent depuis 2003 au même titre que les étudiants du Campus principal, que ceux en stage coopératif versent depuis l'automne 2006 une cotisation à la FEUS et que, plus récemment, il y ait de nouveaux cotisants en réadaptation, contribue également à maintenir les revenus de l'organisation à un niveau relativement constant.

Toutefois, il est irréaliste de croire que de se fier uniquement à l'augmentation des étudiants, dans le contexte actuel de la dénatalité et de la diminution de l'accessibilité aux études supérieures, surtout en région, suffira pour assurer la pérennité de l'organisation et le maintien de la qualité des services offerts dans les années à venir. Depuis quelques années déjà, les budgets de la FEUS doivent être restreints pour maintenir un certain équilibre. Actuellement, les revenus de l'organisation suffisent pour en assurer le fonctionnement, mais ils représentent également un frein important à son développement. Cet aspect sera approfondi dans la seconde section de ce document.

Le tableau ci-dessous illustre l'écart qui s'est creusé, avec les années, entre les montants des cotisations prélevées et l'augmentation du coût de la vie. En supposant que les montants des cotisations auraient été graduellement actualisés en fonction de l'inflation canadienne depuis 1990, voici quels seraient les montants actuels :

1989-1990	2006-2007	Écart
8,50 \$	12,58 \$	(4,08 \$)
0,71 \$	1,05 \$	(0,34 \$)
4,00 \$	5,92 \$	(1,92 \$)
0,33 \$	0,49 \$	(0,16 \$)

Tableau 2 : Calcul de l'inflation de 1989 à 2007 sur les montants de cotisations de la FEUS, selon la Banque du Canada.²

Le tableau ci-dessus est à titre indicatif seulement et ne représente pas nécessairement les besoins de la FEUS.

Le montant de la cotisation pour les étudiants à temps plein de la FEUS (8,50 \$) est actuellement presque le plus bas au Québec, tout de suite après la CADEUL (Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval).

² Banque du Canada. *Feuille de calcul de l'inflation*. Site téléaccessible à l'adresse <http://www.banqueducanada.ca/fr/taux/inflation_calc-f.html>. Consulté le 10 novembre 2007.

B. Portrait des besoins financiers de la FEUS

Pour qu'une organisation comme la FEUS puisse maintenir la qualité de ses opérations, de ses services et de ses infrastructures et qu'elle soit en mesure de se développer adéquatement, elle doit posséder les ressources nécessaires pour dresser un budget représentatif de ses besoins et avoir accès à des capitaux pour ses investissements. Cette section du document présente en détail tous les postes du budget devant être ajustés aux nouvelles réalités de la FEUS.

Secrétariat

Reconnaissance

Ce poste du budget permet de témoigner aux employées permanentes de la FEUS la reconnaissance de l'exécutif pour leur excellent travail accompli au cours de l'année. Par exemple, un dîner de Noël leur est offert ainsi qu'un présent lors de la semaine des secrétaires. Pour permettre à l'exécutif de leur offrir un peu plus, considérant leur excellent rendement et la richesse qu'elles représentent pour la FEUS, il est recommandé d'attribuer à ce poste un montant annuel de 250 \$ (100 \$ d'augmentation).

Télécommunications sans fil

Les télécommunications sans fil représentent le remboursement offert aux exécutants qui occupent le poste de la présidence ou de la vice-présidence aux affaires externes pour l'utilisation de leur téléphone cellulaire dans le cadre de leurs fonctions. Le montant actuel est nettement insuffisant, même en prenant les meilleurs forfaits, pour couvrir les coûts facturés aux exécutants par leur fournisseur de services téléphoniques. Pour un remboursement plus réaliste, il est recommandé d'attribuer à ce poste un montant annuel de 1 000 \$ (500 \$ d'augmentation).

Honoraires professionnels

Les honoraires professionnels couvrent principalement les frais pour la vérification comptable de la FEUS. Avec les nouvelles méthodes de vérification, les honoraires sont beaucoup plus élevés qu'avant, ce qui a fait en sorte que la prévision 2007-2008 a été dépassée. De plus, si la FEUS doit consulter un avocat en cas de litige, c'est également dans le poste « honoraires professionnels » que les dépenses sont enregistrées. Il est donc fortement recommandé d'attribuer à ce poste un montant annuel de 10 000 \$ (4 000 \$ d'augmentation).

Salaires

Dépenses pour salaires permanents

Les salaires permanents concernent les trois employées permanentes de la FEUS. D'une part, considérant le renouvellement à l'hiver 2008 de leur convention collective, il faut prévoir dans ce poste l'éventuelle augmentation salariale. D'autre part, en plus des trois employées syndiquées, la FEUS embauche à chaque année un attaché à l'exécutif à temps partiel, lequel s'occupe de la recherche et des dossiers politiques de la FEUS. Il s'agit d'un poste clé pour l'organisation et qui exige une grande compétence de la part de l'employé. Or, il est impossible pour un seul attaché à l'exécutif d'être « sur le terrain » pour assurer les relations politiques de la FEUS et de rédiger et d'actualiser les argumentaires de l'organisation, tout en effectuant son travail de chercheur pour l'exécutif. Un attaché permanent, à temps plein, permettrait à la FEUS d'avoir plus de stabilité, la possibilité d'effectuer des recherches complètes à l'interne et une meilleure couverture de tous les dossiers politiques. Un budget d'environ 27 000 \$ serait suffisant pour ouvrir un poste permanent d'attaché à l'exécutif. Si on cumule ce montant à l'augmentation des salaires permanents actuels, il est recommandé d'attribuer au poste « dépenses pour salaires permanents » un montant annuel de 145 000 \$ (31 800 \$ d'augmentation).

Dépenses pour salaires étudiants

Considérant que le poste d'attaché à l'exécutif, dans sa composition actuelle, est comptabilisé dans les salaires étudiants, mais qu'il est recommandé de le convertir en poste permanent, les « dépenses pour salaires étudiants » devraient se chiffrer à 34 000 \$ seulement (3 900 \$ de diminution, ce qui représente le coût annuel d'un attaché à l'exécutif à temps partiel).

CNT et CSST

Ce poste budgétaire, incluant les versements à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, fluctue en fonction du montant total des salaires versés par la FEUS. Ainsi, considérant la hausse recommandée des « dépenses pour salaires permanents », une augmentation de ce poste de l'ordre de 500 \$ est envisageable, portant le montant annuel à 2 500 \$.

Bourse des exécutants

La réalisation des mandats soumis au conseil exécutif exige des exécutants une grande implication, d'un minimum théorique de 12 à 16 heures par semaine, mais il est très fréquent qu'un nombre beaucoup plus important d'heures doivent être consacrées à la tâche, selon l'ampleur des dossiers à traiter, ce qui représente beaucoup plus qu'un travail à temps partiel. Or, les exécutants reçoivent une bourse de 1 430 \$ par session, ce qui est nettement inférieur à ce qu'un travail de fin de semaine peut rapporter. Il ne faudrait pas oublier que les bourses servent à favoriser l'implication des étudiants au sein de la FEUS, mais aussi à libérer le plus possible les exécutants de la pression financière pour leur permettre de se donner au maximum. Cela étant dit, une bourse des exécutants plus substantielle améliorerait certainement la qualité de l'implication et permettrait une plus grande stabilité à la FEUS. Il est donc recommandé d'attribuer au poste « bourses des exécutants » un montant annuel de 43 000 \$ (15 830 \$ d'augmentation), ce qui représente une augmentation de 830 \$ par session, par exécutant. Cela permettrait de rattraper

l'écart qui s'est creusé entre la FEUS et les autres associations du Québec. Pour financer en partie cette augmentation, il serait judicieux de fusionner certains postes aux sessions d'été, puisque la charge de travail est alors beaucoup moins grande. Ainsi, les responsabilités de la vice-présidence aux communications pourraient être transférées à la vice-présidence aux affaires internes, et les tâches de la vice-présidence aux affaires académiques transférées à la vice-présidence à la condition étudiante, ce qui donnerait une charge de travail suffisante et raisonnable aux exécutants qui demeureraient en poste l'été, tout en finançant 30 % des coûts de l'augmentation.

Affaires sociales et culturelles

Bourses d'implication FEUS

Les bourses d'implication FEUS visent à récompenser les étudiants qui s'impliquent de manière exceptionnelle, à différents niveaux, pendant leurs études. Pour permettre au comité des bourses de récompenser plus d'étudiants et de façon plus substantielle, il est recommandé d'attribuer à ce poste un montant annuel de 3 000 \$ (700 \$ d'augmentation).

Semaine de la rentrée

Le budget de la semaine de la rentrée sert, entre autres, à défrayer le coût des autocollants apposés sur la carte universitaire des étudiants de premier cycle. Dans le passé, la FEUS a également financé certaines activités, comme des épluchettes de maïs. Or, ce poste budgétaire a été énormément compressé, jusqu'à ce qu'on n'y attribue plus aucun montant. Pour permettre à la FEUS une certaine visibilité sur le campus lors de la semaine de la rentrée, il est recommandé d'attribuer à ce poste un montant annuel de 1 000 \$ (1 000 \$ d'augmentation).

Beach Party

Le Beach party de la FEUS est un évènement qui a de plus en plus de succès. Pour permettre au comité organisateur de donner un peu plus d'ampleur à l'évènement, il est recommandé d'attribuer à ce poste un montant annuel de 2 000 \$ (1 000 \$ d'augmentation).

Campus vert

Considérant les orientations « vertes » et durables de plus en plus visibles à l'Université de Sherbrooke, il serait important que la FEUS y contribue également de façon plus marquée en organisant, en plus de la journée sans voiture, de nouveaux projets en ce sens. Ainsi, il est recommandé de renommer l'actuel poste « campus sans voiture » par « campus vert » et d'attribuer à ce poste un montant annuel de 2 000 \$ (1 500 \$ d'augmentation)

Clé des bourses

La Clé des bourses est un service d'aide, de conseil et de soutien destiné aux étudiants de l'Université de Sherbrooke qui sont à la recherche de bourses d'études. La FEUS participe financièrement à cette initiative de l'Université. Or, ce service n'est presque pas utilisé par les étudiants. Il est donc recommandé de retirer la contribution annuelle de 3 000 \$ de la FEUS.

Divers – affaires sociales et culturelles

Ce poste vise à équilibrer le budget des affaires sociales et culturelles, en donnant une certaine marge de manœuvre, ce qui permettrait d'éponger d'éventuels dépassements de coûts mineurs. Il est recommandé d'attribuer à ce poste un montant annuel de 1 000 \$ (1 000 \$ d'augmentation).

Affaires politiques

Abonnements et adhésions

Pour effectuer une bonne revue de presse, la FEUS doit consulter différents quotidiens. Afin de s'abonner à quelques médias supplémentaires et d'absorber les hausses de frais d'adhésion, il est recommandé d'attribuer au poste « abonnements et adhésions » un montant annuel de 3 000 \$ (500 \$ d'augmentation).

Visibilité

Il est souvent reproché à la FEUS de ne pas être assez visible sur le campus et il semble que beaucoup d'étudiants ne connaissent pas vraiment le rôle de leur fédération étudiante. Dans les années à venir, la FEUS doit faire de la visibilité une de ses priorités. Il est important de comprendre que la visibilité de la FEUS, et de toutes les associations étudiantes par ailleurs, est cruciale dans la participation et dans l'implication des étudiants au sein de ces organisations. Ce poste a été considérablement compressé au cours des deux dernières années et en ce début de session d'hiver 2008, environ 80 % du budget des communications a été dépensé, ce qui ne laisse qu'une très mince marge de manœuvre pour les projets à venir, dont la distribution d'articles durables au couleurs de la FEUS à chacun des nouveaux étudiants. Il est donc recommandé d'attribuer à ce poste un montant annuel de 15 000 \$ (12 500 \$ d'augmentation).

Représentation

Les dépenses de représentation couvrent principalement les frais de déplacement, les frais de repas et les coûts d'hébergement lorsque des exécutants de la FEUS se déplacent pour prendre contact avec la FEUQ, les différentes associations étudiantes du Québec, des ministres ou des députés, les campus satellites, etc. Tout d'abord, les liens entre la FEUS et les campus satellites devraient être renforcés, tout comme sa présence aux différentes instances de la FEUQ, pour assurer un bon suivi des dossiers au national et entretenir les relations avec les autres associations étudiantes à l'extérieur de la région. Pour permettre

à un délégué supplémentaire de se présenter aux différentes instances de la FEUQ, il est recommandé d'attribuer au poste de « représentation à la FEUQ » un montant annuel de 7 000 \$ (2 000 \$ d'augmentation). Pour optimiser la représentation de la FEUS auprès des campus satellites tout en assurant un bon suivi des dossiers politiques, il est recommandé de renommer l'actuel poste de « représentation » par « représentation politique » en conservant le montant annuel de 3 000 \$ et de créer un nouveau poste budgétaire nommé « représentation aux campus satellites » en lui attribuant un montant annuel de 1 000 \$. Finalement, il est recommandé de renommer l'actuel poste de « représentation du campus de la santé » par « déplacement des représentants des campus satellites » et de lui attribuer un montant annuel de 1 000 \$ (800 \$ d'augmentation).

Dépenses CE

Le poste pour les dépenses du CE couvre principalement les coûts occasionnés par le camp des exécutants, qui se déroule au début de la session d'automne. Or, cette activité est très bénéfique pour le conseil exécutif, puisqu'elle lui permet de faire le point sur les dossiers en cours et de planifier la session qui s'amorce. Pour permettre aux exécutants de se réunir à la session d'hiver également, il est recommandé d'attribuer à ce poste un montant annuel de 2 000 \$ (800 \$ d'augmentation).

Dépenses CA

Le budget attribué aux conseils d'administration sert surtout à payer aux administrateurs de la nourriture, étant donné que les CA sont habituellement très longs. Or, le budget actuel ne permet plus de le faire régulièrement. Afin d'offrir aux administrateurs un goûter à chacun des conseils d'administration, il est recommandé d'attribuer à ce poste un montant annuel de 2 000 \$ (1 500 \$ d'augmentation).

Camp d'orientation stratégique

Le camp d'orientation stratégique est une activité hautement bénéfique pour tous les administrateurs qui y participent ainsi que pour l'ensemble des relations entre les associations membres et la FEUS. Afin que cette activité très appréciée puisse également avoir lieu au début de la session d'hiver, où il y a de nombreux nouveaux administrateurs, il est recommandé d'attribuer à ce poste un montant annuel de 4 000 \$ (3 000 \$ d'augmentation).

Transfert vers le fonds de mobilisation

Le fonds de mobilisation actuel est à un niveau beaucoup trop bas pour financer une mobilisation efficace. Le très actuel exemple du dégel des frais de scolarité l'illustre bien. La somme généralement allouée dans le budget de la FEUS pour la mobilisation est d'environ 1 000 \$ par année. Cette somme, combinée à l'intégralité du fonds de mobilisation actuel, ne couvre même pas les dépenses d'autobus et de repas pour transporter quelques manifestants à Montréal. Le budget a donc été révisé à la hausse cette année pour la manifestation nationale du 22 novembre 2007. Or, cette augmentation énorme et soudaine a évidemment affecté tous les autres postes budgétaires. Dans les années à venir, il serait important de « s'armer » en vue de mobilisations majeures, comme celles de 2005 et 2007, en renflouant adéquatement le fonds de mobilisation. Ainsi, il est recommandé d'attribuer pour la mobilisation un montant annuel de 6 000 \$, directement versé au fonds de mobilisation. Cela est une excellente stratégie pour permettre à la FEUS et aux associations membres de réagir adéquatement lorsque surviennent des enjeux concernant les étudiants. Dans les années plus calmes, le fonds se renflouerait, alors qu'en situation de mobilisation, les ressources financière seraient disponibles et suffisantes.

Comités et commissions

La CAI, la CAA, la CAE, la CAC et les différents comités de la FEUS se réunissent régulièrement pour des réunions qui durent parfois quelques heures. Afin de permettre aux organisateurs d'offrir systématiquement un léger goûter aux administrateurs présents aux réunions, il est recommandé d'attribuer à ce poste un montant annuel de 300 \$ (100 \$ d'augmentation).

Affaires académiques et CVE

Publications et recherches / Centre de documentation

Les montants alloués pour les publications et la recherche, ainsi que pour le centre de documentation, ont été complètement enlevés lors du dernier budget. Or, advenant qu'il y ait un attaché politique permanent à la FEUS, davantage de recherches et de publications pourront être préparées, occasionnant évidemment certains coûts. Afin de permettre à la FEUS de réaliser au moins une recherche majeure par année, il est recommandé d'attribuer au poste de « publications et recherches » un montant annuel de 3 000 \$ (3 000 \$ d'augmentation) et au poste « centre de documentation » un montant annuel de 300 \$ (300 \$ d'augmentation). Le premier montant couvre les frais de consultation externe ou de déplacement pour mener à bien la recherche, alors que le second montant couvre les frais de publication des recherches lorsqu'elles sont complétées.

Fonds de possibilités d'investissement

Bien qu'il puisse sembler très élevé comparativement aux autres, le fonds des possibilités d'investissement est actuellement limitatif et nettement insuffisant pour permettre des développements majeurs. Le pub étudiant est un excellent exemple d'un projet qui requiert des investissements très importants, lesquels pourraient potentiellement épuiser le fonds, dépendamment de la participation financière de la FEUS. Quoi qu'il en soit, plus la Fédération étudiante est en mesure de débloquer à même ses propres ressources

les sommes nécessaires pour des projets d'envergure, plus elle est autonome dans la gestion de ses opérations. Même si ce n'est pas sa vocation première, il serait pertinent et profitable pour la communauté étudiante de l'Université de Sherbrooke que la FEUS développe de nouveaux services afin de générer des revenus pour contrer les éventuelles pertes de cotisations liées à une diminution de la population étudiante à l'Université de Sherbrooke.

Pour s'assurer de constituer un fonds de possibilités d'investissement respectable et constant, la méthode la plus efficace et la plus fiable consiste à réserver directement et exclusivement une partie des cotisations étudiantes pour renflouer ce fonds à chaque année. Ainsi, un montant de 2 \$ par étudiant à temps plein de premier cycle donnerait une marge de manœuvre suffisante pour que la FEUS soit en mesure d'investir dans des projets d'envergure (comme un pub) et d'améliorer son offre de services pour la communauté étudiante. Dans l'optique de favoriser l'autofinancement de l'organisation pour assurer sa pérennité, tout doit commencer avec une grande capacité d'investir.

C. Budgets prévisionnels

Les cotisations de la FEUS constituent la principale source de revenus de l'organisation et sont déterminantes quant à ses résultats financiers. Toutefois, les montants n'ont pas été actualisés depuis l'année financière 1989-1990 et cela représente un grand risque pour les années à venir. La FEUS a plusieurs besoins à combler et il est irréaliste de se fier à l'augmentation de la clientèle étudiante pour couvrir les dépenses qui en découleront. Voici donc le scénario d'augmentation des cotisations étudiantes élaboré en fonction des recommandations présentées précédemment, ce qui permettrait de combler l'écart qui s'est creusé avec les années et d'avoir un budget équilibré et durable pour les prochaines années. Les prévisions de l'année financière 2007-2008 sont utilisées ci-dessous pour établir le « squelette » du budget, en supposant qu'on arrive à un résultat neutre :

	Budget réel	Prévision
Revenus		
Cotisations étudiantes	482 800 \$	551 060 \$
Remise d'Uni-Logi	8 000 \$	5 000 \$
Revenus nets de l'agenda	8 000 \$	8 000 \$
Revenus nets du carnaval	0 \$	0 \$
Revenus d'intérêts	4 000 \$	5 000 \$
Subventions pour employés	8 485 \$	6 800 \$
Ventes de permis de stationnement	20 \$	20 \$
Revenus divers	0 \$	0 \$
Total des revenus	511 305 \$	575 880 \$

Dépenses

Secrétariat

Taxes et permis	2 000 \$	2 000 \$
Frais de bureau	3 000 \$	3 000 \$
Reconnaissance	150 \$	250 \$
Téléphone	3 300 \$	3 300 \$
Télécommunications sans fil	500 \$	1 000 \$
Assurances	13 300 \$	13 300 \$

Entretien et réparations	4 000 \$	4 000 \$
Formation	500 \$	500 \$
Honoraires professionnels	6 000 \$	10 000 \$
Frais de banque	0 \$	0 \$
Revers de cotisations	70 900 \$	70 900 \$
Cotisations pour le Collectif	29 580 \$	29 580 \$
Cotisations pour CFAK	90 800 \$	90 800 \$
Cotisations pour Fondation FORCE	18 800 \$	18 800 \$
Amortissement des immobilisations	4 500 \$	4 500 \$

Total - secrétariat **247 330 \$** **251 930 \$**

Salaires

Dépenses pour salaires permanents	113 200 \$	145 000 \$
Dépenses pour salaires étudiants	37 900 \$	34 000 \$
Récupération de salaires	-27 120 \$	-30 000 \$
CNT et CSST	2 000 \$	2 500 \$
Bourses des exécutants	27 170 \$	43 000 \$

Total - salaires **153 150 \$** **194 500 \$**

Affaires sociales et culturelles

Spectacle de la rentrée	3 000 \$	3 000 \$
Bourses d'implication FEUS	2 300 \$	3 000 \$
Projets-milieu	2 000 \$	2 000 \$
Semaine de la rentrée	0 \$	1 000 \$
Beach Party	1 000 \$	2 000 \$
Campus vert	500 \$	2 000 \$
Clé des bourses	3 000 \$	0 \$
Divers - affaires sociales et culturelles	0 \$	1 000 \$

Total - affaires sociales et culturelles **11 800 \$** **14 000 \$**

Affaires politiques

Cotisations à la FEUQ	67 950 \$	67 950 \$
Abonnements et adhésions	2 500 \$	3 000 \$
Visibilité	2 500 \$	15 000 \$
Représentation à la FEUQ	5 000 \$	7 000 \$
Représentation politique	3 000 \$	3 000 \$
Représentation aux campus satellites	0 \$	1 000 \$
Déplacement des représentants des campus satellites	200 \$	1 000 \$
Dépenses pour CE	1 200 \$	2 000 \$
Dépenses pour CA	500 \$	2 000 \$
Camps d'orientation stratégique	1 000 \$	4 000 \$
Transfert vers le fonds de mobilisation	15 000 \$	6 000 \$
Comités et commissions	200 \$	300 \$
Divers - affaires politiques	0 \$	0 \$

Total - affaires politiques **99 050 \$** **112 250 \$**

Affaires académiques et CVE

Fonds affaires juridiques pour étudiants	0 \$	0 \$
Publications et recherches	0 \$	3 000 \$
Centre de documentation	0 \$	200 \$

Total - affaires académiques et CVE	0 \$	3 200 \$
--	-------------	-----------------

Total des dépenses	511 330 \$	575 880 \$
---------------------------	-------------------	-------------------

Surplus / Déficit	-25 \$	0 \$
--------------------------	---------------	-------------

Montant de cotisation requis

Montant de la cotisation	8,50 \$	10,63 \$
Cotisation destinée au fonds d'investissement	0,00 \$	2,00 \$

Cotisation totale non ajustée	8,50 \$	12,63 \$
-------------------------------	---------	----------

Fonds des affaires juridiques	10 394 \$	10 394 \$
Fonds pour l'assurance collective	23 205 \$	23 205 \$
Fonds de mobilisation	2 625 \$	2 625 \$
Fonds des possibilités d'investissement	94 793 \$	158 962 \$

Distribution des cotisations - opération

Campus principal et santé / temps plein	8,50 \$	11,00 \$
Campus principal et santé / temps partiel	0,71 \$	0,92 \$
Hors campus / temps plein	4,00 \$	5,50 \$
Hors campus / temps partiel	0,33 \$	0,46 \$

Distribution des cotisations - investissement

Campus principal et santé / temps plein	0,00 \$	2,00 \$
Campus principal et santé / temps partiel	0,00 \$	0,17 \$
Hors campus / temps plein	0,00 \$	1,00 \$
Hors campus / temps partiel	0,00 \$	0,08 \$

Cotisation totales

Campus principal et santé / temps plein	8,50 \$	13,00 \$
Campus principal et santé / temps partiel	0,71 \$	1,08 \$
Hors campus / temps plein	4,00 \$	6,50 \$
Hors campus / temps partiel	0,33 \$	0,54 \$

Vision à long terme

Il est important de garder une vision à long terme de l'organisation : l'augmentation des cotisations doit être durable et permettre une situation financière plus saine et plus stable pour plusieurs années à venir. Une augmentation selon le scénario présenté précédemment permettrait justement de rattraper le retard accumulé avec les années et de constituer un fonds solide pour les investissements futurs, dont tous les étudiants bénéficieront.

Recommandations

Ce document se veut un outil de travail et une base pour les discussions à venir concernant la cotisation étudiante de la Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke. Voici quelques recommandations :

- **Recommandation #1** : Il est recommandé d'ajuster les postes budgétaires qui sont irréalistes ou trop limitatifs, tels que présentés dans la seconde section du rapport.
- **Recommandation #2** : Il est recommandé d'ouvrir un poste permanent d'attaché à l'exécutif, permettant une couverture optimale des dossiers politiques et des recherches adaptées aux besoins et aux réalités de l'organisation.
- **Recommandation #3** : Il est recommandé d'évaluer l'augmentation de la bourse des exécutants telle que présentée dans le document.
- **Recommandation #4** : Pour permettre d'appliquer les recommandations précédentes, il est recommandé d'amorcer les processus de consultation en vue de l'implantation d'une cotisation de 13,00 \$, pour les étudiants à temps plein du Campus principal et de la santé et des montants subséquents pour les autres catégories d'étudiants. Dans tous les cas, un montant de 2 \$ est exclusivement destiné au fonds des possibilités d'investissement de la FEUS. La cotisation destinée aux opérations régulières de la FEUS serait donc de 11,00 \$, soit une augmentation de 2,50 \$. Ce présent document

est soumis pour adoption, comme modèle pour une éventuelle consultation. En effet, le processus de modification de la cotisation s'amorce par l'adoption d'une question de consultation à la deuxième séance du CA de la session d'hiver.